

STEPHANIE DE MAGALHAES

Département de L'Indre

**Document généré le mercredi 13 mai 2026 à 15:05**

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	13/05/26			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
JOUE	Intégrale					

**Service : CP****Classification CPV :**Principale : **80530000** - Services de formation professionnelle

## AVIS D'ATTRIBUTION

**DÉPARTEMENT DE L'INDRE**

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental

Place de la Victoire et des Alliés

SMGP

BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 27 34 36

SIRET 22360001600016



<b>Objet du marché</b>	Formation initiale et continue des accueillants familiaux
<b>Référence acheteur</b>	PA2025177
<b>Nature de la procédure</b>	Services
<b>Procédure</b>	Procédure ouverte
<b>Code CPV principal</b>	<b>80530000</b> - Services de formation professionnelle
<b>Critères d'attribution</b>	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 40 % : Valeur technique de l'offre 60 % : Prix
<b>Procédures de recours</b>	Instance chargée des procédures de recours : <b>Tribunal administratif de Limoges</b> 1, cours Vergniaud 87000 Limoges Tél : 0555339155 - Fax : 0555339160 <a href="mailto:greffe.ta-limoges@juradm.fr">greffe.ta-limoges@juradm.fr</a> Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français) Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative) Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative). Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

#### ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA)

Valeur : **45833.34 €**

Date d'attribution : 13/05/26

Nombre d'offres reçues : 4

Marché n° : PA2025177 - **GRETA CENTRE-VAL DE LOIRE 3 AV VOLTAIRE** Montant HT : **45 833,34 €**  
45000 ORLEANS

Le titulaire est une PME : NON

Envoi le 13/05/26 à la publication

---

**Il n'y a pas d'avis subséquents pour cet avis.**

Marches-Publics.info V9.7